

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230220-2023010-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-010

### Séance du 20 FEVRIER 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 13/02/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. Richard GAY a été nommé secrétaire de séance.

### **Objet : Suppression d'un poste adjoint administratif (urbanisme/comptabilité) à 22h30/semaine et création d'un poste à d'adjoint administratif à 7 heures/semaine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose que la commune doit recruter un agent pour le service comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :  
Suppression d'un poste adjoint administratif (urbanisme/comptabilité) à 22h30/semaine et création d'un poste à d'adjoint administratif à 7 heures/semaine

Le Conseil Municipal devra :

- AUTORISER la création d'un poste d'adjoint administratif à 7 heures/semaine
- AUTORISER la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 22h30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE La création d'un poste d'adjoint administratif de temps non complet (7h/semaine)
- AUTORISE la suppression d'un poste d'adjoint administratif à 22h30.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023 à 10h00

Publié le

ID : 001-210103479-20230220-2023010-DE

S2LO

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon Sur Chalaronne,

Ainsi fait et délibéré  
le 20 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance  
Richard GAY

